



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Plusieurs crédits destinés à des aménagements sur des cours d'eau vaudois

Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil plusieurs crédits pour un montant de plus de 27 millions de francs destinés à financer la part cantonale d'aménagements devant être réalisés sur des cours d'eau vaudois. Les travaux doivent permettre de répondre à deux objectifs essentiels : la protection contre les crues et la renaturation. Parmi les interventions projetées figurent notamment la deuxième phase de la sécurisation de la Grande-Eau sur les territoires d'Aigle et d'Yvorne, la remise à ciel ouvert de deux cours d'eau à Vully-les-Lacs, Donneloye et Molondin ainsi que la suppression de nombreux obstacles à la migration piscicole.

Le volet dédié à la protection contre les crues doit permettre de sécuriser d'importants secteurs d'habitations et d'activités dans trois régions. Il prévoit ainsi des interventions sur l'Ognonnaz et plusieurs de ses affluents. Ce projet fait suite aux inondations qui avaient touché les communes de Blonay, Saint-Légier-La Chésiaz et la Tour-de-Peilz en mai 2015.

Des aménagements sont aussi prévus dans la zone industrielle du Marais, sur les communes de Daillens et Eclépens, afin d'améliorer la capacité d'évacuation des eaux en direction de la Venoge. Différentes interventions, intégrant notamment les principes de la renaturation, sont prévues afin d'offrir une protection complète du périmètre.

Le troisième secteur d'intervention se situe à Aigle et Yvorne, le long de la Grande Eau, dont deux tronçons ont déjà fait l'objet de travaux effectués entre 2016 et 2018. Cette nouvelle phase a pour objectif d'augmenter la capacité hydraulique de la rivière en traversée de la ville d'Aigle et en aval, entre le pont CFF et le Grand Canal.

Cours d'eau rendus à la nature

Deux importants projets de renaturation sur le territoire de Vully-les-Lacs ainsi qu'à Molondin et Donneloye sont également proposés. Dans les deux cas, il s'agit de remises à ciel ouvert de cours d'eau, l'une sur un tronçon de 950 mètres et l'autre sur près de 1,3 kilomètre. En plus de renforcer la biodiversité locale et d'offrir de nouveaux espaces de découverte aux habitants, ces interventions amélioreront aussi les conditions d'exploitation des terrains agricoles riverains.

Migration des poissons facilitée

Depuis les années 1990, l'Etat de Vaud a affirmé sa volonté d'améliorer la qualité biologique des cours d'eau, notamment en supprimant les obstacles aux déplacements de la faune aquatique construits au cours des derniers siècles. Une centaine de sites a ainsi été assainie, rendant possible la migration des poissons sur d'importants tronçons de rivières. Le Canton entend poursuivre son action et propose l'aménagement de 26 ouvrages supplémentaires au cours des prochaines années. Une attention particulière sera portée au Talent, puisque 21 des ouvrages envisagés le sont sur son tracé.

Gestion des rives propice à la biodiversité

Les rives des cours d'eau constituent des milieux propices au développement d'une faune et d'une flore riches et variées. Les législations fédérale et cantonale prévoient qu'elles fassent l'objet d'une exploitation extensive préservant les milieux naturels. Pour répondre à ces exigences, ainsi qu'aux objectifs du Plan d'action biodiversité vaudois, l'Etat de Vaud entend adopter un entretien évolutif des berges de rivières dont il a la charge. Ce nouveau mode d'entretien sera utilisé sur différents cours d'eau pour un total de 65 kilomètres.

La part cantonale pour l'ensemble des interventions prévues s'élève à un peu plus de 27 millions fr. tandis que la Confédération participera à hauteur de plus de 15 millions fr. et les communes 1,8 millions fr. Leur mise en œuvre vise à renforcer la politique intégrée des cours d'eau pratiquée par l'Etat de Vaud. « Ce mode de gestion nous permet d'une part d'assurer la protection des personnes et des biens contre les dangers naturels et, d'autre part, d'améliorer la qualité environnementale du patrimoine fluvial vaudois », souligne Béatrice Métraux, cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité. Avec ces projets, le Conseil d'Etat répond également à plusieurs objectifs de son programme de législature.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 janvier 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DTE, Philippe Hohl, chef de la division Ressources en eau et économie hydraulique, Direction générale de l'environnement

TÉLÉCHARGEMENTS

[Exposé des motifs et projet de décret](#)